SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU NERACAIS (S.M.D.E.N.)

PROCES-VERBAL : REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 27 MARS 2024

* * * * *

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Développement Économique du Néracais, légalement convoqué le mercredi 20 mars 2024, s'est réuni à 17h30 à Agrinove à Nérac, le mercredi 27 mars 2024, en séance publique, sous la présidence de M. Nicolas Lacombe.

Étaient présents :
Département de Lot-et-Garonne : Madame Valérie Tonin, Messieurs Ludovic Biasotto et Nicolas Lacombe.
Communauté de communes Albret Communauté : Madame Stéphanie David, Messieurs Patrick Golfier, Jean de Nadaillac et Pascal Legendre.
Excusés : Madame Paillares ; Messieurs Bilirit et Bousquier.
Pouvoirs : de Madame Paillares à Monsieur Lacombe et de Monsieur Bilirit à Monsieur Biasotto.
Absents : Messieurs Chollet et Garrabos.
Assistaient par ailleurs : Monsieur Jean-Marc Cammarata, directeur d'Albret Communauté, Monsieur Jean-Luc Giordana, directeur adjoint, Madame Iseline Moret, chargée d'animation économique (Conseil départemental de Lot-et-Garonne) et Monsieur Hubert Cazalis, directeur du S.M.D.E.N.
Secrétaire de séance : Monsieur Patrick Golfier est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant obtenu, Monsieur Nicolas Lacombe, Président, ouvre la séance. **Le comité syndical adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du lundi 26 février 2024.**

Actualités d'Agrinove :

- La 10ème édition du concours Agrinove, qui sera clôturée le 31 mars prochain, devrait être une année moyenne en termes de pré-inscrits et d'inscrits (respectivement 72 et 16 à ce jour). Le jury se réunira le mardi 14 mai prochain pour désigner nos trois lauréats et la remise des prix est programmée fin juin ;

- une nouvelle entreprise, spécialisée en impression 3D et en prototypage, est pressentie pour la pépinière. Son activité peut présenter un grand intérêt pour le lycée agricole (licence pro agriculture et numérique) et le Cluster machinisme ;

- **le prochain comité syndical aura lieu le mardi 28 mai à 17h30** avec notamment le compte-rendu annuel de l'aménageur. En amont, la SEM nous propose une réunion pour finaliser le cahier des charges qui s'imposera aux acheteurs dans le cadre de la ZAC Agrinove (prescriptions architecturales et paysagères) le mercredi 24 avril à 17h ;

- le Président ajoute que le projet d'installation de l'entreprise Babcock Wanson sur notre technopole fera l'objet ce 28 mars d'une réunion spécifique pilotée par Monsieur le sous-Préfet, en présence de tous les acteurs concernés par ce dossier important pour le territoire.

* * * * *

1) Compte de gestion 2023 (n° 2024-05) :

Monsieur Nicolas Lacombe, Président, rappelle que le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT QUE LA GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL N'APPELLE PAS D'OBSERVATION PARTICULIERE, **LE COMITE SYNDICAL :**

► Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

► Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

► Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité, que le Compte de Gestion dressé par le Receveur pour le budget principal, en ce qui concerne l'exercice 2023, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

2) Compte administratif 2023 (n° 2024-06) :

Le comité syndical examine le compte administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement		**Sommes en Euros**
Dépenses	Prévues :	607 547.63
	Réalisées :	300 000.00
	Reste à réaliser :	1 202.44
Recettes	Prévues :	607 547.63
	Réalisées :	303 547.63
Résultat de l'exercice		3 547.63
Résultat reporté N - 1		- 301 209.03
Fonctionnement		
Dépenses	Prévues :	585 616.78
	Réalisées :	259 476.69
Recettes	Prévues :	585 616.78
	Réalisées :	586 664.47
Résultat de l'exercice		327 187.78
Résultat reporté N - 1		323 825.81
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement :		- 297 661.40
Fonctionnement :		349 804.56
Résultat global :		**52 143.16**

Le Président quitte l'assemblée.

Monsieur Patrick Golfier, vice-président, propose de voter le compte administratif ; **après en avoir délibéré, le Comité syndical** approuve à l'unanimité le compte administratif 2023.

3) Affectation des résultats 2023 (n° 2024-07) :

Monsieur Nicolas Lacombe, Président, rappelle que les résultats du compte administratif 2023, conformes à ceux du compte de gestion 2023, se présentent ainsi :

Résultat de l'exercice 2023 :
Fonctionnement : excédent de 327 187.78 €
Investissement : excédent de 3 547.63 €
Restes à réaliser : déficit de 1 202.44 €

Résultat de clôture 2023 (cumul avec les exercices précédents) :
Fonctionnement : excédent de 349 804.56 €
Investissement : déficit de 297 661.40 €
Restes à réaliser : déficit de 1 202.44 €

L'affectation de résultat de l'exercice 2023 qui est proposée est la suivante :

- Affectation de 298 863.84 € en section d'investissement (recette) ;
- Report de 297 661.40 € en section d'investissement (dépense) ;
- Report de 50 940.72 € en section de fonctionnement (recette).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- d'affecter au compte 1068 (section d'investissement) la somme de 298 863.84 € ;
- de reporter au compte 001 (section d'investissement) la somme de 297 661.40 € ;
- de reporter au compte 002 (section de fonctionnement) la somme de 50 940.72 €.

4) Budget primitif 2024 (n° 2024-08) :

Le Président présente le budget de fonctionnement avec les masses budgétaires principales et le budget d'investissement, ci-après annexés.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de voter le budget primitif de l'exercice 2024 comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses	**612 940.72 €**
Recettes	**612 940.72 €**
Investissement	
Dépenses	**619 322.68 €**
Recettes	**619 322.68 €**

Le budget complet voté ce jour est détaillé en annexe du présent procès-verbal.

5) Convention de mise à disposition (n° 2024-09) :

Monsieur le Président indique que le Centre de Gestion de Lot-et-Garonne, au-delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires et en vertu de l'article L452-40 du Code Général de la Fonction Publique, a développé, au service des collectivités territoriales, des prestations facultatives.

Dans le cadre de ces missions facultatives, le Centre de Gestion de Lot-et-Garonne propose la mise à

disposition de personnels telle que prévue à l'article L452-44 pour effectuer le remplacement d'agents momentanément indisponibles, pour assurer des missions temporaires, pourvoir des emplois vacants qui ne peuvent être immédiatement pourvus ou pour effectuer des missions permanentes à temps complet ou non complet.

Il précise que pour adhérer à cette prestation, une convention détaillant les conditions de mise à disposition des agents de remplacement et de renfort doit être conclue entre notre collectivité et le Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention de mise à disposition afférente et à faire appel en tant que de besoin à l'INTERIM TERRITORIAL 47.

6) Concours Agrinove – Prise en charge des frais (n° 2024-10) :

Monsieur Nicolas Lacombe, Président, rappelle que la dixième édition de notre concours « innovations pour l'agriculture » sera clôturée ce dimanche 31 mars à minuit et que, comme habituellement, un jury d'une quinzaine de responsables socio-économiques se réunira courant mai pour désigner nos lauréats. Ces derniers seront ensuite primés au Conseil départemental de Lot-et-Garonne quelques semaines après.

Les membres du jury siègent à titre gracieux au titre du partenariat qu'ils entretiennent avec notre structure. Cependant, il parait normal de pouvoir prendre en charge le repas de midi de ce comité, ainsi que les frais de transport et d'hébergement des membres qui en feront la demande.

De même, les membres du jury et les élus du SMDEN seront invités à la remise des prix qui permettra d'octroyer 25 000 Euros en numéraire à nos trois lauréats.

Après en avoir débattu, le comité syndical décide, à l'unanimité :

- de prendre en charge le repas du midi à l'occasion de la réunion du jury du concours prévue le mardi 14 mai 2024 ;
- de prendre en charge les frais de transport des membres du jury qui en feront la demande ;
- de prendre en charge l'hébergement des membres du jury qui en feront la demande et dont la résidence administrative est située hors du département du Lot-et-Garonne (nuit précédant ou/et suivant la réunion du jury) ;
- d'affecter 25 000 Euros aux dotations du concours ;
- de prendre en charge les frais de réception de cette remise des prix.

L'ensemble de ces frais ont été chiffrés et inscrits au budget primitif précédemment voté.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le Président,
Nicolas LACOMBE.

Syndicat Mixte pour le Développement
Économique du Néracais (S.M.D.E.N.)
Agrinove - 406, Route du Nomdieu - 47600 NÉRAC
contact@agrinove-technopole.com
SIRET : 200 030 096 00024 Tél. : 05 53 97 71 53

Annexe : budget primitif voté ce jour (voir page suivante).

			Fonctionnement 2024		Investissement 2024	
Chapitre	Article	Désignation	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
	2764	Marché public concession d'aménagement				300 000,00
	2051	Concessions et droits similaires (site Internet)				12 000,00
	2183	Equipement (informatique)				4 800,00
	2184	Equipement (mobilier)				4 861,28
011	605	Achat de matériel		4 000,00		
011	60611	Eau et assainissement		800		
011	60612	Energie et électricité		5 000,00		
011	60631	Fournitures d'entretien		900		
011	60632	Fournitures de petit équipement		1000		
011	6064	Fournitures administratives		4 931,88		
011	6068	Autres matières et fournitures		600		
011	611	Contrats de prestations de services		12 000,00		
011	6135	Locations mobilières		1 600,00		
011	6156	Maintenance		5 000,00		
011	6161	Multirisques		2 000,00		
011	6182	Documentation générale et technique		1000		
011	6184	Versements à des organismes de formation		1000		
011	6185	Frais de colloques et séminaires		9 200,00		
011	6188	Autres frais divers		600		
011	6228	Divers		600		
011	6231	Annonces et insertions		4 000		
011	6232	Fêtes et cérémonies		3 000,00		
011	6237	Publications		30 000,00		
011	6251	Voyages et déplacements		3 000,00		
011	6256	Missions		2 000		
011	6257	Réceptions		2 000,00		
011	6261	Frais d'affranchissement		300		
011	6262	Frais de télécommunications		4 000,00		
011	6281	Concours divers (cotisations ...)		3 000		
012	6332	Cotisations versées au FNAL		100		
012	6336	Cotisations au centre national et CNFPT		2 800,00		
012	6338	Autres impôts, taxes & vers. assimilés		300		
012	64111	Rémunération principale		60 000,00		
012	64112	NBI, SFT & indemnité de résidence		400,00		
012	64118	Autres indemnités		16 000,00		
012	64131	Rémunération		27 000,00		
012	64138	Autres indemnités		8 000,00		
012	6451	Cotisations à l'URSSAF		20 000,00		
012	6453	Cotisations aux caisses de retraite		20 000,00		
012	6454	Cotisations aux ASSEDIC		1 500,00		
012	6456	Versement au FNC du supplément familial		600		
012	6458	Cotisations aux organismes sociaux		250		
012	6474	Versements aux autres œuvres sociales		700		
65	6541	Créances admises en non valeur		700		
67	6714	Bourses et prix		32 600,00		
	6811	Amortissements		2 458,84	2 458,84	
	7473	Conseil Départemental	336 000,00			
	74758	Albret Communauté	224 000,00			
	752	Loyers pépinière	2 000,00			
		Virement section d'investissement		318 000	318 000,00	
	001	Déficit 2023 reporté (investissement)				297 661,40
	002	Excédent 2023 reporté (fonctionnement)	50 940,72			
	1068	Affectation du résultat 2023			298 863,84	
		TOTAUX	**612 940,72**	**612 940,72**	**619 322,68**	**619 322,68**